



MUSÉE

D. Musée 20/044

**Convention relative à un don d'objet
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville » ou « le donataire »

D'une part,

Et,

Monsieur Pierre BEAU – 21 rue des Sablières - 17520 CELLES,

ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Pierre BEAU, le donateur, fait don de l'objet désigné ci-dessous au Musée de ROYAN, propriété de la Ville, aux fins d'exposition :

Un plan original des destructions de la ville de Royan

Date : 1946

Dimensions : 148 x 96cm,

Références : Architecture Urbanisme N° 41,

En-tête : Ville de Royan,
Légende : Etat des immeubles en 1946
Commentaire : couleurs d'origine .

Article 2

Pierre BEAU, le donateur, déclare qu'il est bien propriétaire de l'objet nommé et décrit ci-dessus et qu'il est bien d'accord pour faire don de l'objet mentionné au musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager le Musée de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

Pour les objets éventuellement exposés au public, la mention « don de Pierre BEAU » devra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 19 Février 2020

Le donateur,



Pierre BEAU



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO

